

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2463

3 octobre 2012

SOMMAIRE

Al-Bouhairah Palace Luxembourg S.A. ...	118224	Finexo S.A.	118219
Avita S.A.	118200	FirstService International Holdings S.à r.l.	118208
Avolon Investments S.à r.l.	118196	Foran S.A.	118196
Baal S.A.	118201	Fortec s.à r.l.	118220
Bisa S.A.	118194	Freje Sàrl	118220
Constructions Siebenaller S.A.	118223	GCOF Europe	118220
DAO	118187	GCP Europe	118221
DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.	118191	Global Capital S.à r.l.	118220
DIF Infra 3 RE 1 Luxembourg S.à r.l.	118178	Global Part S.A.	118220
Docu Group (Lux 3) S.à r.l.	118203	Gutland Mëllech S.A.	118221
Drockmedia	118211	Immobilière N. Arend S.A.	118200
EcoTree S.A.	118202	Intermaritime S.A.	118200
EPGF Erfurt Property S.à r.l.	118214	Jet Cruise S.A.	118207
EPGF Pliening Property S.à r.l.	118216	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	118218
Equindus S.à r.l.	118206	Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l.	118221
Euro - Auto S.à.r.l.	118207	RW Holdings S.à r.l.	118223
Euro-Druck S.à r.l.	118207	Somimit Finance S.A.	118207
EURX Gerrards Cross Investment Sàrl .	118216	Tecoma SA	118200
EURX Kons Investment S.à r.l.	118219	Whirlpool Luxembourg	118203
EURX Zeta Investment S.à r.l.	118219		
Finethic S.C.A., SICAV-SIF	118219		

DIF Infra 3 RE 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.254.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of August.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent and who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

DIF Infra 3 UK Partnership, a limited partnership incorporated under the laws of England, having its office at 1, Cornhill, London EC3V 3ND, United Kingdom, represented by DIF Infra 3 UK, Partner Limited, registered under the number 8067514 (England and Wales) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Gulay YILDIZLI, Finance Manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in London (United Kingdom) on August 29th, 2012.

After signature "ne varietur" by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (società à responsabilità limitata), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "DIF Infra 3 RE 1 Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (società à responsabilità limitata) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the

Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the General Meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1): (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, within 6 (six) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2012.

Subscription and Payment

The appearing party, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by way of contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following legal entity is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

DIF Management Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B 156.872.

2. The registered office of the Company is located at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above. In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un août.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente et qui restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

DIF Infra 3 UK Partnership, un Limited Partnership de droit anglais, ayant son siège social au 1, Cornhill, Londres EC3V 3ND, Royaume-Uni, représenté par DIF Infra 3 UK, Partner Limited, immatriculée sous le numéro 8067514 (Angleterre et Pays de Galles) (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Gulay YILDIZLI, finance manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée à Londres (Royaume-Uni) le 29 août 2012.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "DIF Infra 3 RE 1 Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

8.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du

Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant et de l'associé envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intermédiaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intermédiaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intermédiaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

La partie comparante, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée:

DIF Management Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 156.872.

2. Le siège social de la Société est situé au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Yildiuli et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 septembre 2012. LAC/2012/41242. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114758/499.

(120154901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

DAO, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 171.251.

STATUTS

L'an deux mille douze, le trente et un août.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente et qui restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur David BEZU, dirigeant de société, né le 23 mai 1964 à Strasbourg (France), demeurant au 12, rue de Chatillon, F-67100 Strasbourg (France),

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DAO».

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège de la société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à 30.000,- EUR (TRENTE MILLE EUROS), représenté par 100 (CENT) parts sociales d'une valeur nominale de 300,- EUR (TROIS CENTS EUROS) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois dans le cas où une ou plusieurs parts sociales (est) sont détenue(s) en usufruit et en nue-propriété, les droits de vote y attachés sont exercés en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 8. L'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre des parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant nommé d'un commun accord par les parties.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera les associés ayant exercé leur droit de préemption du nombre de parts sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces parts.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, la gérance adressera à l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la société rachètera elle-même.

À compter de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers, seront libre de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession les parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au dernier jour de mars, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix (10) pour cent du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social sera fixé le jour de la constitution de la société et se finira le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis par Monsieur David BEZU (ci-dessus nommé), la partie comparante précitée, déclare avoir souscrit et intégralement libéré les CENT (100) parts sociales de la société par apport en nature de CENT CINQUANTE MILLE (150.000) actions, représentant 30% du capital social de la société LA FOURMI, une société par actions simplifiées régie par le droit français, ayant son siège social à F-67800 Bischeim, 2A avenue de l'Energie, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 490 899 663, évaluées à une valeur totale de trente mille Euros (30.000 EUR);

Il résulte d'un certificat émis par le Président de la société LA FOURMI datée du 30 juin 2012, que:

" - Monsieur David BEZU, dirigeant de société, né le 23 mai 1964 à Strasbourg (France), demeurant au 12, rue de Chatillon, F-67100 Strasbourg (France), est propriétaire de CENT CINQUANTE MILLE (150.000) actions, correspondant à 30% de ses actions;

- ces actions apportées sont entièrement libérées;
- Monsieur David BEZU est le seul ayant droits sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi sur les sociétés commerciales et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises pour la constitution de la Société "LA FOURMI SAS" seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.

- en date du 30 juin 2012, les actions à apporter ont une valeur de TRENTE MILLE (30.000,- EUR) euros, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à cette date.

- la différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission.

- ladite estimation n'a pas diminuée jusqu'à ce jour."

Le souscripteur, Monsieur David BEZU déclare encore au notaire instrumentant, en ce qui concerne les parts sociales ainsi apportées de la société LA FOURMI S.A.S qu'il est le seul propriétaire de ces actions possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles sans qu'il soit requis de se référer à une quelconque autorisation, que les parts sociales apportées ne sont pas grevées par un gage ou usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur cet apport, que ledit apport n'est assujéti à aucune saisie possible, et qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne physique ou morale, publique ou privée pourrait revendiquer le droit d'acquérir par préférence une ou plusieurs des parts sociales faisant l'objet de l'apport.

L'apport a été évalué par le souscripteur à 30.000 Euros (30.000 EUR), dont trente mille Euros (EUR 30.000.-) sont alloués au capital social de la Société.

Constatations

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 modifié ont été remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur David BEZU, susmentionné,

- La société CD-GEST S.A.R.L., ayant son siège social au 4, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65174.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Bezu et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2012. LAC/2012/41244. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114751/192.

(120154865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.700.159,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.158.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150660 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Gaëlle Bernard, employee, having her professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senninberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on August 16, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "DayMen Holdings (Luxembourg) S.à r.l." (formally known as LAIMA INTERNATIONAL S.à r.l. and hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154158, established pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1656 of August 14, 2010, whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary, dated February 28, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1474 dated July 5, 2011.

II. The Company's share capital is set at six million eight hundred forty-four thousand seven hundred forty-five Euro (EUR 6.844.745,00) represented by six million eight hundred forty-four thousand seven hundred forty-five (6.844.745) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred fifty-five thousand four hundred fourteen Euro (EUR 855.414,00), in order to raise it from its present amount of six million eight hundred forty-four thousand seven hundred forty-five Euro (EUR 6.844.745,00) to seven million seven hundred thousand one hundred fifty-nine Euro (EUR 7.700.159,00), by the creation and issuance of eight hundred fifty-five thousand four hundred fourteen (855.414) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription – Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares, together with the attached share premium in the amount of four million eight hundred forty-seven thousand three hundred forty-six Euro (EUR 4.847.346,00) and to fully pay them up by contribution in kind in the total amount of five million seven hundred two thousand seven hundred sixty Euro (EUR 5.702.760,00) consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by the Sole Shareholder towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a contribution declaration of the Sole Shareholder attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated August 16, 2012, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally

bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. The Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 5. First paragraph.** The share capital is set at seven million seven hundred thousand one hundred fifty-nine Euro (EUR 7.700.159,00) represented by seven million seven hundred thousand one hundred fifty-nine (7.700.159) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

V. The Sole Shareholder resolves to amend article 2, first paragraph of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** “The corporate purpose of the Company is to invest its funds in securities and other assets representing risk capital in order for the shareholders to reap the benefits of its asset management in consideration for the risk borne by the shareholders.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150660 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gaelle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 16 août 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «DayMen Holdings (Luxembourg) S.à r.l.» (anciennement connu sous la dénomination LAIMA INTERNATIONAL S.à r.l.ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154158, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1656 du 14 août 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire du 28 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1474 du 5 juillet 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à six millions huit cent quarante-quatre mille sept cent quarante-cinq Euro (EUR 6.844.745,00) représenté par six millions huit cent quarante-quatre mille sept cent quarante-cinq (6.844.745) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent cinquante-cinq mille quatre cent quatorze Euro (EUR 855.414,00) pour le porter de son montant actuel de six millions huit cent quarante-quatre mille sept cent quarante-cinq Euro (EUR 6.844.745,00) à sept millions sept cent mille cent cinquante-neuf Euro (EUR 7.700.159,00) par la création et l'émission de huit cent cinquante-cinq mille quatre cent quatorze (855.414) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (ci-après désignées les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, ainsi qu'à la prime d'émission y attachée d'un montant de quatre millions huit cent quarante-sept mille trois cent quarante-six Euro (EUR 4.847.346,00) et les libérer intégralement par apport en nature d'un montant total de cinq millions sept cent deux mille sept cent soixante Euro (EUR 5.702.760,00) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- une déclaration d'apport de l'Associé Unique, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 16 août 2012, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société est fixé sept millions sept cent mille cent cinquante-neuf Euro (EUR 7.700.159,00) représenté par sept millions sept cent mille cent cinquante-neuf (7.700.159) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

V. L'Associé Unique décide de modifier l'article 2, premier paragraphe des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier paragraphe.** L'objet social de la Société est de réaliser des investissements en valeurs mobilières et autres actifs de capital à risque afin de permettre à ses associés de retirer des profits des bénéfices réalisés par la gestion d'actifs en considération du risque supporté par les associés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 04 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012114748/156.

(120155101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Bisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 129.497.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,
ON THE THIRD DAY OF THE MONTH OF SEPTEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

was held the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg société anonyme BISA S.A. (the Company) having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 129.497, incorporated on 27 June 2007 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Paul FRIEDERS, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1740 dated 17 August 2007 on page 83493, and amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary on 3rd September 2012, not yet published in the Memorial C.

The meeting is opened at 9.30 a.m. with Maître Matthias HELD, lawyer (avocat), residing Luxembourg as chairman. The chairman appoints Maître Victoria LEYENS, lawyer (avocat à la Cour), residing in Luxembourg as secretary of the Meeting. The Meeting elects Maître Cathérine TRIERWEILER, (avocat), residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all 650 (six hundred fifty) shares in registered form representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 650,000 (six hundred fifty thousand euro), are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda, prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices;

III. the Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda; and

IV. the agenda of the Meeting is as follows:

1. transfer of the Company's registered office to 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster;
2. amendment of the first paragraph of article 3 of the Company's articles of association, with the following wording:

" **Art. 3.** The registered office of the Company is established in Junglinster. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles."

After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to transfer the Company's registered office to 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 3 of the Company's articles of association, with the following wording:

" **Art. 3.** The registered office of the Company is established in Junglinster. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles."

There being no further business on the agenda of the meeting, the chairman adjourns the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE TROISIEME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme BISA S.A. (la Société), ayant son siège social à 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.497, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juin 2007, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1740 du 17 août 2007, à la page 83493 et modifié pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 3 septembre 2012, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Maître Matthias HELD, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Victoria LEYENS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Cathérine TRIERWEILER, avocat, demeurant à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

II. il résulte de cette liste de présence que 650 (six cent cinquante) actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de EUR 650.000 (six cent cinquante mille), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, que l'Assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation;

III. l'Assemblée est valablement réunie et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour; et

IV. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. transfert du siège social de la Société au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster;
2. modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Junglinster. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de ses actionnaires délibérant selon la manière déterminée pour la modification des Statuts."

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 42, rue des cerises, L-6113 Junglinster.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Junglinster. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de ses actionnaires délibérant selon la manière déterminée pour la modification des Statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. HELD, V. LEYENS, C. TRIERWEILER, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 5 septembre 2012. Relation: RED/2012/1170. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 6 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012114699/103.

(120154804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Foran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 116.649.

Lors de l'assemblée générale annuelle du 6 septembre 2012, de Foran S.A., les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'approuver la nomination de Virginia Strelen en tant que administrateur de catégorie A, qui a été coopté comme membre du conseil d'administration le 14 mai 2012 pour un mandat qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra à 2013;

- de nommer comme nouvel administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat, Alan Botfield, né à Stirling, Royaume-Uni, le 22 Décembre 1970, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

A compter du 6 septembre 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- John Patrick Burke, administrateur de catégorie B;
- Liam James Dowd, administrateur de catégorie B;
- Virginia Strelen, administrateur de catégorie A;
- Alan Botfield, administrateur de catégorie A.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114798/22.

(120154892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 129.241,42.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 153.147.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of the month of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Avolon Nominees Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 105616 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Avolon Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 6th May 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 5th July 2010 number 1378, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153147; represented by Me Julien De Mayer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 28 June 2012 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1847 of 24 July 2012.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all twelve million three hundred and eighty-two thousand four hundred and fifty-seven (12,382,457) shares divided into two million one hundred and seventeen thousand six hundred and forty-seven (2,117,647) Category A Shares (split into classes A1 to A5), ten million two hundred and fourteen thousand and forty-four (10,214,044) category B shares (split into classes B1 to B5) and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) category C shares (split into classes C1 to C5).

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty-four United States Dollars and fifty-seven cents (USD 123,824.57) to one hundred twenty-nine thousand two hundred and forty-one United States Dollars and forty-two cents (USD 129,241.42) by the issue of five hundred and forty-one thousand six hundred and eighty-five (541,685) category B shares (divided into class B1 to B5 as set forth hereafter) of a nominal value of one cent United States Dollars (USD 0.01) each (the "New Shares") for a total subscription price of fifty-five million five hundred and fifty-four thousand five hundred and sixty United States Dollars (USD 55,554,560) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company; allocation of the Subscription Price as of five thousand four

hundred and sixteen United States Dollars and eighty-five cents (USD 5,416.85) to the share capital and the remainder being fifty-five million four hundred and forty-nine thousand one hundred and forty-three United States Dollars and fifteen cents (USD 55,549,143.15) to the share premium;

Subscriber	Number and class of shares subscribed	Subscription price USD
Avolon Nominees Limited	108,337 B1	11,110,912
Avolon Nominees Limited	108,337 B2	11,110,912
Avolon Nominees Limited	108,337 B3	11,110,912
Avolon Nominees Limited	108,337 B4	11,110,912
Avolon Nominees Limited	108,337 B5	11,110,912
Total	541,685	55,554,560

- Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the above so as to read as follows:

“ **5.1. Share Capital.** The Company’s issued share capital is set at one hundred and twenty-nine thousand two hundred and forty-one United States Dollars and forty-two cents (USD 129,241.42) represented by two million one hundred and seventeen thousand six hundred and forty-seven (2,117,647) Category A Shares, ten million seven hundred and fifty-five thousand seven hundred and twenty-nine (10,755,729) Category B Shares and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) Category C Shares, each of which is divided into different Classes as set forth below:

423,531	Class A1 Shares;
423,529	Class A2 Shares;
423,529	Class A3 Shares;
423,529	Class A4 Shares;
423,529	Class A5 Shares;
2,151,145	Class B1 Shares;
2,151,146	Class B2 Shares;
2,151,146	Class B3 Shares;
2,151,146	Class B4 Shares;
2,151,146	Class B5 Shares;
10,154	Class C1 Shares;
10,153	Class C2 Shares;
10,153	Class C3 Shares;
10,153	Class C4 Shares; and
10,153	Class C5 Shares;

Each of the shares having a par value of one cent United States Dollars (USD 0.01).”

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty-four United States Dollars and fifty-seven cents (USD 123,824.57) to one hundred and twenty-nine thousand two hundred and forty-one United States Dollars and forty-two cents (USD 129,241.42) by the issue of the New Shares to be subscribed and paid in full in cash as set forth in the table set forth in the agenda.

The New Shares referred to above are subscribed by the Sole Shareholder, here represented by Me Julien De Mayer, prenamed by virtue of a proxy here attached. The Subscription Price was paid in full in cash as set forth in the agenda. Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to allocate the Subscription Price as of five thousand four hundred and sixteen United States Dollars and eighty-five cents (USD 5,416.85) to the share capital and the remainder being fifty-five million five hundred and forty-nine thousand one hundred and forty-three United States Dollars and fifteen cents (USD 55,549,143.15) to the share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary decisions of the sole shareholder of the Company were closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Avolon Nominees Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 105616 (l'«Associé Unique»), étant l'Associé Unique de «Avolon Investments S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 6 mai 2010 suivant un acte notarié reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 5 juillet 2010 numéro 1378, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153147; représentée par Me Julien De Mayer, maître en droit, résidant au Luxembourg, sur base d'une procuration (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec lui).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 28 juin 2012 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1847 du 24 juillet 2012.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire de prendre acte que:

1. L'Associé Unique détient toutes les douze millions trois cent quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante-sept (12.382.457) parts sociales divisées en deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept (2.117.647) parts sociales de catégorie A (divisées en classe A1 à A5), dix millions deux cent quatorze mille quarante-quatre (10.214.044) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5) et cinquante mille sept cent soixante-six (50.766) parts sociales de catégorie C (divisées en classe C1 à C5).

2. L'Associé Unique prend des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de cent vingt-trois mille huit cent vingt-quatre Dollars des Etats-Unis et cinquante-sept cents (USD 123.824,57) à cent vingt-neuf mille deux cent quarante et un Dollars des Etats-Unis et quarante-deux cents (USD 129.241,42) par l'émission de cinq cent quarante et un mille six cent quatre-vingt-cinq (541.685) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5 tel qu'indiqué ci-après) d'une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (0,01 USD) et (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de cinquante-cinq millions cinq cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante Dollars des Etats-Unis (USD 55.554.560) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales effectuée par l'Associé Unique par paiement intégral du Prix de Souscription par un apport en numéraire à la Société; allocation du Prix de Souscription à concurrence de cinq mille quatre cent seize Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-cinq cents (USD 5.416,85) au capital social et le solde s'élevant à cinquante-cinq millions cinq cent quarante-neuf mille cent quarante-trois Dollars des Etats-Unis et quinze cents (USD 55.549.143,15) à la prime d'émission.

Souscripteur	Nombre et classe des Parts Sociales souscrites	Prix de Souscription USD
Avolon Nominees Limited	108.337 B1	11.110.912
Avolon Nominees Limited	108.337 B2	11.110.912
Avolon Nominees Limited	108.337 B3	11.110.912
Avolon Nominees Limited	108.337 B4	11.110.912
Avolon Nominees Limited	<u>108.337 B5</u>	<u>11.110.912</u>
Total	541.685	55.554.560

- Modification de l'article 5.1 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

5.1 Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-neuf mille deux cent quarante et un Dollars des Etats-Unis et quarante-deux cents (USD 129.241,42) représenté par deux millions cent dix-sept mille six cent qua-

rante-sept (2.117.647) Parts Sociales de catégorie A, dix millions sept cent cinquante-cinq mille sept cent vingt-neuf (10.755.729) Parts Sociales de Catégorie B et cinquante mille sept cent soixante six (50.766) Parts Sociales de Catégorie C, chacune divisée en différentes Classes comme suit:

- 423.531 Parts Sociales de Classe A1;
- 423.529 Parts Sociales de Classe A2;
- 423.529 Parts Sociales de Classe A3;
- 423.529 Parts Sociales de Classe A4;
- 423.529 Parts Sociales de Classe A5;
- 2.151.145 Parts Sociales de Classe B1;
- 2.151.146 Parts Sociales de Classe B2;
- 2.151.146 Parts Sociales de Classe B3;
- 2.151.146 Parts Sociales de Classe B4;
- 2.151.146 Parts Sociales de Classe B5;
- 10.154 Parts Sociales de Classe C1;
- 10.153 Parts Sociales de Classe C2;
- 10.153 Parts Sociales de Classe C3;
- 10.153 Parts Sociales de Classe C4; et
- 10.153 Parts Sociales de Classe C5.

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01).

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de cent vingt-trois mille huit cent vingt-quatre Dollars des Etats-Unis et cinquante-sept cents (USD 123.824,57) à cent vingt-neuf mille deux cent quarante et un Dollars des Etats-Unis et quarante-deux cents (USD 129.241,42) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales qui seront souscrites et payées entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans le tableau figurant à l'ordre du jour.

Les Nouvelles Parts Sociales susmentionnées sont souscrites par l'Associé Unique ici représenté par Me Julien De Mayer, prénommé, en vertu d'une procuration attachée au présent acte. Le Prix de Souscription a été payé entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans l'ordre du jour. Une preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'allouer le Prix de Souscription à concurrence de cinq mille quatre cent seize Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-cinq cents (USD 5.416,85) au capital social et le solde s'élevant à cinquante-cinq millions cinq cent quarante-neuf mille cent quarante-trois Dollars des Etats-Unis et quinze cents (USD 55.549.143,15) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts tel que décrit à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: De Mayer Julien, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11612. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 07/09/2012.

Référence de publication: 2012114661/194.

(120154914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

**Immobilière N. Arend S.A., Société Anonyme,
(anc. Internaritime S.A.).**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 67.843.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 septembre 2012.

Pour IMMOBILIERE N. AREND S.A.
AREND CONSULT S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2012114887/14.

(120154809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Tecoma SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.611.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 janvier 2012

Quatrième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 30 janvier 2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert-comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 30 janvier 2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert-comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECOMA S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012115117/22.

(120154766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Avita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 120.736.

L'an deux mille douze, le dix août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AVITA S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 120.736

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2203 du 24 novembre 2006.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juillet 2012 en cours de publication au Mémorial C ,

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Brigitte MARTIN, employée privée, demeurant à Kayl.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les Premier rôle TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 9 août 2012, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge aux liquidateur et Commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux,
- 5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire-vérificateur.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme AVITA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Rouckert, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 août 2012. Relation: EAC/2012/10988. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114681/63.

(120154813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Baal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 158.631.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAAL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012114691/12.

(120154949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

EcoTree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 158.435.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am dreizehnten Juli.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "EcoTree S.A.", mit Sitz in L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adélaïde, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, am 18. Januar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 774 vom 20. April 2011, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Statuten wurden nicht abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herr Gerd REINERT, mit Berufsanschrift in 6, rue Pierre Risch, L-5450 Stadtbredimus, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Sylvie Dupont, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Gerd REINERT, vorgeannt .

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5635 Mondorf-les-Bains nach L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch mit sofortiger Wirkung;

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 1, zweiter Absatz der Satzung;

3. Verschiedenes.

1. II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV. Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adélaïde nach L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch mit sofortiger Wirkung;

Zweiter Beschluss

In Anbetracht des vorher gefassten Beschlusses wird Artikel 1, zweiter Absatz der Satzung folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 1. Zweiter Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Stadtbredimus. Er kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden."

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Zweck der Gesellschaft zu erweitern, und setzen in Artikel 2 folgenden Abschnitt hinzu: „Absatz 2: Des weiteren ist Zweck der Gesellschaft die Aufbereitung und Lohnaufbereitung von Baustoffen und deren Handel sowie alle damit verbundenen Tätigkeiten und die Vermietung von und der Handel mit Baumaschinen.“

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (1.000.- EUR).

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Reinert, S. Dupont et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34031. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114770/59.

(120154794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Whirlpool Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.480.575,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.585.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté, en date du 5 septembre 2012, la démission de M. Marcel Stephany de son poste de gérant de la Société, avec effet au 5 septembre 2012.

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 5 septembre 2012, il a été décidé de nommer (i) M. Tony Andrew Whiteman, né à Hamilton, Nouvelle-Zélande, le 24 mai 1969, résidant au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 5 septembre 2012 et pour une durée indéterminée, (ii) M. Michael Lange, né à Scheeßel, Allemagne, le 28 juin 1964, résidant au 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 5 septembre 2012 et pour une durée indéterminée et (iii) M. Iain Macleod, né à Glasgow, Royaume-Uni, le 8 août 1955, résidant au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 5 septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Mme. Margaret McLeod, gérante;
- M. Tony Andrew Whiteman, gérant;
- M. Michael Lange, gérant; et
- M. Iain Macleod, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012115179/28.

(120154835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Docu Group (Lux 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.711.

In the year two thousand and twelve.

On the seventh day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) The limited partnership GMT Communications Partners II, L.P., registered under the number 3109980 at the Corporation Service Company (United States of America), with registered office at 19805-1297 Wilmington, Delaware (United States of America), 1013, Centre Road,

2) the limited partnership GMT Communications Partners (Holland) II, L.P., registered under the number 3126331 at the Corporation Service Company (United States of America), with registered office at 19805-1297 Wilmington, Delaware (United States of America), 1013, Centre Road,

3) the limited partnership GMT Communications Partners (Executive Fund) II, L.P., registered under the number 3372610 at the Corporation Service Company (United States of America), with registered office at 19805-1297 Wilmington, Delaware (United States of America), 1013, Centre Road,

4) Mr. Walter BOSCH, born in Thalwil (Switzerland), on February 29, 1944, residing at CH-8001 Zurich (Switzerland), 9, Fraumunsterstrasse,

all represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of four proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "DOCU GROUP (LUX 3) S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 106711, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 21, 2004, published in the Mémorial C number 713 of July 19, 2005, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary on December 15, 2009, published in the Mémorial C number 302 of February 11, 2010,

and that the appearing parties have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

Point 5.1 of article 5 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **5.1.** Each Class A Share, Class B Share, Class C Share and Class D Share shall constitute a separate class of shares, but each Class A Share, Class B Share, Class C Share and Class D Shares entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence."

Second resolution

Point 6.2 of article 6 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **6.2.** In case of a plurality of Shareholders, the provisions of Article 7 to Article 9 relating to certain Transfers of Shares shall not apply in the following cases:

(a) in the event of a Transfer by a Class A Shareholder of some or all of its Class A Shares at any time to:

(i) another Class A Shareholder, it being understood that, if at any time after such Transfer the transferee ceases to be a Class A Shareholder, it shall transfer such Class A Shares back to the transferor or to another Class A Shareholder;

(ii) any Associate of a Class A Shareholder, any partner, unit holder or holder of interest in one of the entities referred to in Article 6.2.(a)(i), it being understood that, if at any time after such Transfer the transferee ceases to be a partner, unit holder or holder of interest in one of the entities referred to in Article 6.2.(a)(i), it shall transfer such Class A Shares back to the transferor;

(iii) a Syndicate Investor.

(b) provided that the Class A Shareholders have given their prior written consent (such consent to be withheld at their discretion) in the event of a Transfer by any Class B Shareholder or any Class C Shareholder or any Class D Shareholder to any of a Class B Shareholder and/or Class C Shareholder and/or Class D Shareholder and/or any third party.

(each a Permitted Transferee)."

Third resolution

Point 8.6 of article 8 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **8.6.** For the avoidance of doubt the Tag-Along Rights given to the Class B Shareholders, the Class C Shareholders and the Class D Shareholder do not apply in case of a Syndication of part of their Securities by the Class A Shareholders, provided that after the Syndication the Class A Shareholders acting jointly shall continue to Control the Group."

Fourth resolution

Adding of the definitions of "Class D Shareholder" and "D Manager" and amendment of the definition of "Shares" in article 25 of the articles of association as follows:

Art. 25. Definitions.

Class D Shareholder means the holder of the Class D Shares.

D Manager means any manager presented for appointment by the Class D Shareholders.

Shares means any and all shares of the Company irrespective of any specific class of shares (namely Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares).

118205

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

ONT COMPARU:

1) La société GMT Communications Partners II, L.P., enregistrée sous le numéro 3109980 au «Corporation Service Company» (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 19805-1297 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 1013, Centre Road,

2) La société GMT Communications Partners (Holland) II, L.P., enregistrée sous le numéro 3126331 au «Corporation Service Company» (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 19805-1297 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 1013, Centre Road,

3) La société GMT Communications Partners (Executive Fund) II, L.P., enregistrée sous le numéro 3372610 au «Corporation Service Company» (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 19805-1297 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 1013, Centre Road,

4) Monsieur Walter BOSCH, né à Thalwil (Suisse), le 29 février 1944, ayant son domicile à CH-8001 Zurich (Suisse), 9, Fraumunsterstrasse;

tous représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son domicile professionnel à Esch-sur-Alzette, en vertu des quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, seront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée «DOCU GROUP (LUX 3) S.à r.l.», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106711, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 713 du 19 juillet 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 302 du 11 février 2010,

et que les comparants ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Le point 5.1 de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **5.1.** Chaque Part de Catégorie A, Part de Catégorie B, Part de Catégorie C et Part de Catégorie D constitue une catégorie de parts sociales séparée, et chaque Part de Catégorie A, Part de Catégorie B, Part de Catégorie C et Part de Catégorie D donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts sociales existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.»

Deuxième résolution

Le point 6.2 de l'article 6 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **6.2.** S'il y a plusieurs Associés, les dispositions des Articles 7 à 9 relatifs à certains Transferts de Parts ne s'appliqueront pas dans les hypothèses suivantes:

(a) en cas de Transfert par un Associé de catégorie A de tout ou partie de ses Parts de catégorie A, à tout moment, à:

(i) un autre Associé de catégorie A, étant entendu que, si à tout moment après ce Transfert, le cessionnaire cesse d'être un Associé de catégorie A, il re-transférera les dites Parts de catégorie A au cédant ou à un autre Associé de catégorie A;

(ii) un quelconque Associé d'un Associé de catégorie A, un quelconque associé, porteur de parts ou détenteur de participations dans l'une des entités mentionnées à l'Article 6.2(a)(i), étant entendu que, si à tout moment après ce Transfert, le cessionnaire cesse d'être un associé, un porteur de parts ou un détenteur de participations dans l'une des entités mentionnées à l'Article 6.2(a)(i), il devra re-transférer les dites Parts de catégorie A au cédant;

(iii) un Investisseur Syndicat.

(b) à condition que les Associés de catégorie A aient donné leur accord préalable et écrit (cet accord pouvant être refusé à leur seule discrétion) en cas de Transfert par un Associé de catégorie B ou un Associé de catégorie C ou un Associé de catégorie D, quel qu'il soit, à un Associé de catégorie B et/ou à un Associé de catégorie C et/ou à un Associé de catégorie D et/ou à un tiers, quel qu'il soit.

(chacun étant un Cessionnaire Autorisé).».

Troisième résolution

Le point 8.6 de l'article 8 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **8.6.** Dans un souci de clarté, il est précisé que les Droits de Co-cession conférés aux Associés de catégorie B, aux Associés de catégorie C et aux Associés de catégorie D, ne s'appliqueront pas en cas de Syndication d'une partie de leurs Titres par les Associés de catégorie A, à condition que suite à la Syndication, les Associés de catégorie A agissant conjointement continuent à Contrôler le Groupe.».

Quatrième résolution

Ajout des définitions d'"Associé de catégorie D", de "Gérant D" et modification de la définition de "Parts" dans l'article 25 des statuts comme suit:

Art. 25. Définitions.

Associé de catégorie D	désigne le détenteur des Parts de catégorie D
Gérant D	désigne un gérant, quel qu'il soit, dont la nomination est proposée par les Associés de catégorie D.
Parts	désigne n'importe laquelle et toutes les Parts de la Société, quelle que soit la catégorie particulière de parts (à savoir les Parts de catégorie A, les Parts de catégorie B, les Parts de catégorie C et les Parts de catégorie D).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 août 2012. Relation: EAC/2012/10809. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114760/166.

(120154758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Equindus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 450, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.093.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114785/10.

(120154826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Somimit Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.749.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 30 mars 2012

Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

L'adresse professionnelle des administrateurs Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC, ainsi que celle de Monsieur Pascal FABECK, commissaire aux comptes, a été transférée au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012115106/14.

(120154857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Euro - Auto S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 36, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 38.726.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114788/10.

(120154750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Euro-Druck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.115.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 septembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012114789/10.

(120154920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Jet Cruise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 90.529.

—
Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 05 septembre 2012

1. Le mandat de l'Administrateur-délégué étant venu à échéance, le Conseil a décidé de réélire à la fonction d'Administrateur-délégué, la personne suivante:

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 89A, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen représentée par Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

Extrait de la résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 05 septembre 2012

1. Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 89A, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen représentée par Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Madame Personeni Cynthia, née le 21 juin 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

2. Le mandat du Commissaire aux comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG S.A R.L. (EFL), ayant son siège social au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg représentée par Monsieur Troisfontaines John, né le 16 mars 1974 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme
JET CRUISE S.A.

Référence de publication: 2012114909/34.

(120154867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

FirstService International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.656.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of August;

In front of M^e Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg;

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "FirstService International Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 170.656 (the "Company"), incorporated as a "société à responsabilité limitée" by a deed enacted by M^e Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on 18 July 2012, in process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, FirstService Corporation, a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 1140, Bay Street, Suite 4000, Toronto, Ontario, Canada, M5S 2B4 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. – That the 2,000,000 (two million) ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollars cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) by the issuance of 2,000,000 (two million) mandatory redeemable preferred shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one cent) in favor of the Sole Shareholder;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of 2,000,000 (two million) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 0.01 (one cent) by a contribution in cash to the company;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) by the issuance of 2,000,000 (two million) mandatory redeemable preferred shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollars cent), each (the "MRPS") as permitted by article 8 of the articles of association of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the MRPS through the contribution in cash of an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented as stated above, and declares to subscribe to the MRPS in the Company and to pay it up entirely through the Contribution which is now at the disposal of the Company.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder is now the holder of 2,000,000 (two million) ordinary shares of the Company and 2,000,000 (two million) MRPS of the Company.

The notary acts that the 2,000,000 (two million) ordinary shares and the 2,000,000 (two million) MRPS representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 paragraph 1 of the Company's articles of association (the rest of article 8 remaining unchanged) so that to read as follows:

" Art. 8. The Company's share capital is set at USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) represented by 2,000,000 (two million) ordinary shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollars cent), each (the "Ordinary Shares") and by 2,000,000 (two million) MRPS (as such term is defined below) with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollars cent) each. The Company shall maintain an ordinary share premium and similar premiums account for the Ordinary Shares, including an ordinary share capital contributions account."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,500-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le vingt-deux août

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "FirstService International Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.656 (la «Société») constituée en tant que "société à responsabilité limitée" par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg) le 18 juillet 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Comparaît:

L'associé unique de la Société, FirstService Corporation, une société constituée selon le droit canadien, ayant son siège social sis à 1140, Bay Street, Suite 4000, Toronto, Ontario, Canada, M5S 2B4 (l'«Associé Unique»), ici représenté par Madame Sophie Henryon ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I. – Les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 0,01 USD (un centime de dollars) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique confirme avoir été valablement informé à l'avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux droits de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 40.000 USD (quarante mille dollars américains) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) d'actions préférentielles avec rachat obligatoire de la Société d'une valeur nominale de 0,01 USD (un centime de dollars américains) en faveur de l'Associé Unique;

3. Libération et paiement par l'Associé Unique de 2.000.000 (deux millions) d'actions préférentielles avec rachat obligatoire d'une valeur nominale de 0,01 USD (un centime de dollars américains) par apport en numéraire à la Société;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et est donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 40.000 USD (quarante mille dollars américains) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) d'actions préférentielles avec rachat obligatoire de la Société d'une valeur nominale de 0,01 USD (un centime de dollars américains), chacune (les «APRO») tel qu'autorisé par l'Article 8 des statuts de la Société, le tout devant être intégralement libéré par apport en numéraire de l'Associé Unique.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la libération et le paiement par l'Associé Unique des APRO par apport en numéraire d'un montant de 20,000 USD (vingt mille Dollars américains) (l'«Apport»).

Intervention - Libération - Paiement

Intervient ici l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, qui déclare souscrire les APRO de la Société et les libérer intégralement par l'Apport qui est désormais à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'Associé Unique est désormais le détenteur de 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ordinaires de la Société et de 2.000.000 (deux millions) d'APRO de la Société.

Le notaire acte que les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ordinaires et les 2.000.000 (deux millions) d'APRO représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et de l'apport ci-dessus décrit et entièrement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société (le reste de l'article 8 restant inchangé), pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 40.000 USD (quarante mille dollars américains) représenté par 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 USD (un centime de dollars américains) chacune (les «Parts Ordinaires») et 2.000.000 (deux millions) de APRO (tel que ce terme est défini ci-dessous) d'une valeur nominale de 0,01 USD (un centime de dollars américains) chacune. La Société maintiendra un compte de prime d'émission ordinaire et de primes similaires pour les Parts Ordinaires, y compris un compte de dotations au capital des Parts Ordinaires.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet Acte, ont été évaluées à environ EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate par la présente que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 août 2012. Relation: EAC/2012/11238. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012114797/174.

(120155044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Drockmedia, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8227 Mamer, 7, rue des Églantiers.

R.C.S. Luxembourg B 171.246.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE TROIS (3) SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

ONT COMPARU:

1.- Madame Stéphanie KLEIN, commerçante, née à Seoul (Corée) le 18 avril 1991, demeurant à L- 8227 Mamer, 07, rue des Églantiers

2.- Monsieur Kim KLEIN, étudiant, né à Junjoo City (Corée) le 11 octobre 1993, demeurant à L-8227 Mamer, 07, rue des Églantiers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «DROCKMEDIA».

Art. 3. Le siège social est établi à Mamer.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, d'offrir, de promouvoir, de coordonner, d'assurer, de gérer et d'organiser:

- des services d'impression et d'imprimerie de tous genres sur tous supports, sans limitation aucune
- des services de commerce d'articles publicitaires de tous genres et gros et en détail, notamment leur importation et exportation, ainsi que l'exploitation d'un magasin ainsi que la vente en ligne,
- des services de conception, de personnalisation et de flocage d'articles publicitaires
- des services d'étude et de conseil, en tant matière d'impression que de conception et de réalisation d'articles publicitaires

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues tant par les présents statuts que par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la Société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins

Souscription et Libération

Les statuts étant ainsi rédigés, les parties comparantes, déclarent que les CENT (100) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Madame Stéphanie KLEIN préqualifiée	Cinquante-et-une (51) parts sociales
Monsieur Kim KLEIN préqualifié	Quarante-neuf (49) parts sociales
TOTAL:	Cent (100) parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (1.100.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes

1. Le siège social de la société est établi à L- 8227 Mamer, 07, rue des Églantiers.

2. Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

- Madame Stéphanie KLEIN, commerçante, née à Seoul (Corée) le 18 avril 1991, demeurant à L- 8227 Mamer, 07, rue des Églantiers.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. KLEIN, K. KLEIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 04 septembre 2012. Relation: RED/2012/1150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012114762/124.

(120154672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

EPGF Erfurt Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.512.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.783.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of August.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary of residence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Pemberton S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 134.752 and having a share capital of EUR 12,500.-,

here represented by Me Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be initialled *in varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary and will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person is acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EPGF Erfurt Property S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.783 and having a share capital of EUR 12,500.- (the "Company"),

incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 November 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3222 of 30 December 2011.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 30 December 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 614 of 8 March 2012.

The appearing person representing the entire share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by four million five hundred thousand Euro (EUR 4,500,000.-),

from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to four million five hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 4,512,500.-),

by the issue of one hundred eighty thousand (180,000) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The one hundred eighty thousand (180,000) new shares have been entirely subscribed and fully paid-up by the Sole Shareholder by a contribution in cash, so that the total amount of four million five hundred thousand Euro (EUR 4,500,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at four million five hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 4,512,500.-) divided into one hundred eighty thousand five hundred (180,500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of these resolutions is estimated at approximately EUR 3,750.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six août,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pemberton S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.752 et ayant un capital social de EUR 12.500,-,

ici représentée par Me Michèle Kemp, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante agit en sa qualité d'associé unique (Associé Unique) de EPGF Erfurt Property S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.783 et ayant un capital social de EUR 12.500,- (la «Société»),

constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3222 du 30 décembre 2011.

La dernière modification des statuts de la Société a été faite par acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 30 décembre 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 614 du 8 mars 2012.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-),

pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à quatre millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 4.512.500,-),

par l'émission de cent quatre-vingt mille (180.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cent quatre-vingt mille (180.000) nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées et souscrites par l'Associé Unique, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-), se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 4.512.500,-) divisé en cent quatre-vingt mille cinq cents (180,500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ces résolutions est estimé à environ EUR 3750.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kemp et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2012. LAC/2012/38008. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114783/114.

(120154923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

EURX Gerrards Cross Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114791/9.

(120154747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

EPGF Pliening Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.012.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.316.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of August.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary of residence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EPGF (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 83.466 and having a share capital of EUR 6,500,000.-,

here represented by Me Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be initialled *in varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary and will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person is acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EPGF Pliening Property S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 166.316 and having a share capital of EUR 12,500.- (the "Company"),

incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 604 of 7 March 2012.

The appearing person representing the entire share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by six million Euro (EUR 6,000,000.-), from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to six million twelve thousand five hundred Euro (EUR 6,012,500.-),

by the issue of six million (6,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The six million (6,000,000) new shares have been entirely subscribed and fully paid-up by the Sole Shareholder by a contribution in cash, so that the total amount of six million Euro (EUR 6,000,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at six million twelve thousand five hundred Euro (EUR 6,012,500.-) divided into six million twelve thousand five hundred (6,012,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly".

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of these resolutions is estimated at approximately EUR 4000.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EPGF (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.466 et ayant un capital social de EUR 6.500.000, ici représentée par Me Michèle Kemp, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante agit en sa qualité d'associé unique (Associé Unique) de EPGF Pliening Property S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.316 et ayant un capital social de EUR 12.500,- (la «Société»),

constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 604 du 7 mars 2012.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de six millions euros (EUR 6.000.000.-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), à six millions douze mille cinq cents euros (EUR 6.012.500.-),

par l'émission de six millions (6.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les six millions (6.000.000) nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées et souscrites par l'Associé Unique, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de six millions euros (EUR 6.000.000.-), se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à six millions douze mille cinq cents Euros (EUR 6.012.500.-) représenté par six millions douze mille cinq cents (6.012.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément. ».

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ces résolutions est estimé à environ EUR 4000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kemp et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2012. LAC/2012/38009. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114784/105.

(120154922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—
EXTRAIT

Il ressort du Conseil de Gérance de la Société tenu en date du 10 août 2012 que 21 parts sociales ordinaires de catégorie K ont été rachetées par la Société puis annulées en date du 22 juin 2012.

Dès lors, depuis le 22 juin 2012 les 5 080 940 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
Harbor Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 838	55 classe A
LBPOL Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 831	1 034 classe B
Ippocrate Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 035	7 410 classe D
Sierra Blanca Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 811	40 classe J
Angel CityBermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 771	214 classe K
William II Bermuda Holding LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 357	27 288 classe L
Lion Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 888	1 043 classe M
Neptune Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 628	4,714,225 classe O
Cannon Bridge Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 644	14,659 classe P
Segovia Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 005	301,388 classe Q
Duna Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 033	523 classe T
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	2,809 classe W
MC&S Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 682	4,052 classe Y

118219

Fox Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 428	6,094 classe Z
LBREP II LRG Holdings Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 767	106 classe AA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR

Référence de publication: 2012114945/48.

(120154765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

EURX Kons Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114792/9.

(120154810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

EURX Zeta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012114793/10.

(120154939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Finethic S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.021.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012114794/11.

(120154729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Finexeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 118.255.

Il résulte des résolutions prises en date du 5 août 2012 que les mandats des administrateurs Andre CRAIG, demeurant à 130, King Street West, 3rd Floor, CDN-M5X 1J2 Toronto, Canada, Emmanuel CARJAT, demeurant à 49, Swains Lane, GB-N6 6QL, London, Royaume-Uni et Eric SINCLAIR, demeurant à 130, King Street West, 3rd Floor, CDN-M5X 1J2 Toronto, Canada, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012114796/13.

(120154702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Capital S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012114822/11.

(120154741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Fortec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6439 Echternach, 15-19, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 104.048.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114808/10.

(120154753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Freje Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.625.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2012.

Référence de publication: 2012114811/10.

(120154871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

GCOF Europe, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 131.811.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 28 août 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

GCOF Europe, ayant son siège social jusqu'au 31 août 2012 au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131811, et,

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

L'Agent Domiciliataire

Phill Williams / Ramon van Heusden

Managing Directors

Référence de publication: 2012114827/17.

(120154812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Global Part S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL PART S.A.
D. ALVES / F. LANNERS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012114839/12.

(120154761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

GCP Europe, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 131.815.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 28 août 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

GCP Europe, ayant son siège social jusqu'au 31 août 2012 au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131815, et,

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

L'Agent Domiciliataire

Phill Williams / Ramon van Heusden

Managing Directors

Référence de publication: 2012114828/17.

(120154705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 125.384.

Extrait rectificatif L-120153591

Il convient de modifier les données suivantes;

La durée du mandat de Monsieur Oleg WILLIAMSON, de Monsieur Nigel Reginald PARSONS nommé en date du 27 septembre 2011, de Monsieur Martijn ROUWENHORST et de Madame Muriel-Hélène BUCHET nommé en date du 1^{er} juin 2012: d'Indéterminée à Déterminée et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012115026/15.

(120154933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Gutland Mëllech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.810.

L'an deux mil douze, le trente août.

Par-devant Nous Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente et qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GUTLAND MËLLECH S.A., ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 89.810,

constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 5 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1757 du 10 décembre 2002. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Sara PUTTEMANS, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier DU BOUEXIC DE PINIEUX, employé privé, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Loïc MARION, employé privé, avec même adresse professionnelle.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

i. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés signées «ne varietur» par les comparants à l'acte, resteront également annexées au présent acte.

II. Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par des annonces insérées:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1812 du 19 juillet 2012 et n° 1976 du 9 août 2012;

- au «Quotidien» du 19 juillet 2012 et du 9 août 2012; et

- au «Letzebuurger Journal» du 19 juillet 2012 et du 9 août 2012. Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Mise en liquidation de la société;

2) Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre SCHILL.

IV. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2012 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

V. Qu'il résulte de la liste de présence que une (1) action sur les sept cent cinquante (750) actions en circulation, sont présente ou dûment représentée à la présente assemblée.

VI. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation,

Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), professionnellement domicilié au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a levé la séance.

Evaluation - Déclaration

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signés avec nous notaire le présent acte.

Signé: S. PUTTEMANS, O. DU BOUEXIC DE PINIEUX, L. MARION et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2012. LAC/2012/41235. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114843/72.

(120154864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Constructions Siebenaller S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 90.000,00.**

Siège social: L-7526 Mersch, 9, allée John W. Leonard.
R.C.S. Luxembourg B 73.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 septembre 2012.

Pour CONSTRUCTIONS SIEBENALLER SA

Daniel SIEBENALLER / Arsène GOUBER

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2012114737/14.

(120154935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

RW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 10.050.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.189.

En date du 31 mars 2011, les transferts suivant ont eu lieu:

I. L'associé Riverwood Capital Partners L.P., avec siège social au bâtiment Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïmans, a transféré 232.037.902 de ses parts sociales de la manière suivante:

- 23.203.792 parts sociales classe A
- 23.203.790 parts sociales classe B
- 23.203.790 parts sociales classe C
- 23.203.790 parts sociales classe D
- 23.203.790 parts sociales classe E
- 23.203.790 parts sociales classe F
- 23.203.790 parts sociales classe G
- 23.203.790 parts sociales classe H
- 23.203.790 parts sociales classe I
- 23.203.790 parts sociales classe J

à Riverwood Capital Partners (Parallel-B) L.P., avec siège social au bâtiment Ugland House, KY1-1104 Grand Caïman, Iles Caïmans

II. L'associé Riverwood Capital Partners (Parallel-A) L.P., avec siège social au bâtiment Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïmans, a transféré 232.037.902 de ses parts sociales de la manière suivante:

- 23.203.792 parts sociales classe A
- 23.203.790 parts sociales classe B
- 23.203.790 parts sociales classe C
- 23.203.790 parts sociales classe D
- 23.203.790 parts sociales classe E
- 23.203.790 parts sociales classe F
- 23.203.790 parts sociales classe G
- 23.203.790 parts sociales classe H
- 23.203.790 parts sociales classe I
- 23.203.790 parts sociales classe J

à Riverwood Capital Partners (Parallel-B) L.P., précité.

En conséquence :

L'associé Riverwood Capital Partners L.P., précité, détient:

- 51.357.341 parts sociales classe A
- 51.357.338 parts sociales classe B
- 51.357.338 parts sociales classe C
- 51.357.338 parts sociales classe D

- 51.357.338 parts sociales classe E
- 51.357.338 parts sociales classe F
- 51.357.338 parts sociales classe G
- 51.357.338 parts sociales classe H
- 51.357.338 parts sociales classe I
- 51.357.338 parts sociales classe J

L'associé Riverwood Capital Partners (Parallel-A) L.P., précité, détient:

- 2.735.084 parts sociales classe A
- 2.735.081 parts sociales classe B
- 2.735.081 parts sociales classe C
- 2.735.081 parts sociales classe D
- 2.735.081 parts sociales classe E
- 2.735.081 parts sociales classe F
- 2.735.081 parts sociales classe G
- 2.735.081 parts sociales classe H
- 2.735.081 parts sociales classe I
- 2.735.081 parts sociales classe J

L'associé Riverwood Capital Partners (Parallel-B) L.P., précité, détient:

- 46.407.584 parts sociales classe A
- 46.407.580 parts sociales classe B
- 46.407.580 parts sociales classe C
- 46.407.580 parts sociales classe D
- 46.407.580 parts sociales classe E
- 46.407.580 parts sociales classe F
- 46.407.580 parts sociales classe G
- 46.407.580 parts sociales classe H
- 46.407.580 parts sociales classe I
- 46.407.580 parts sociales classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012115069/72.

(120154993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Al-Bouhairah Palace Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.784.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 7 septembre 2012, les mandats des administrateurs:

- Alhard von KETELHODT
- Catherine PUNDEL
- Régis LUX

ainsi que celui du Commissaire aux comptes, la société EUROPEAN AUDIT (RCS B 50956),
ont été reconduits jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire prévue en 2018.

Référence de publication: 2012114668/14.

(120155008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.
